

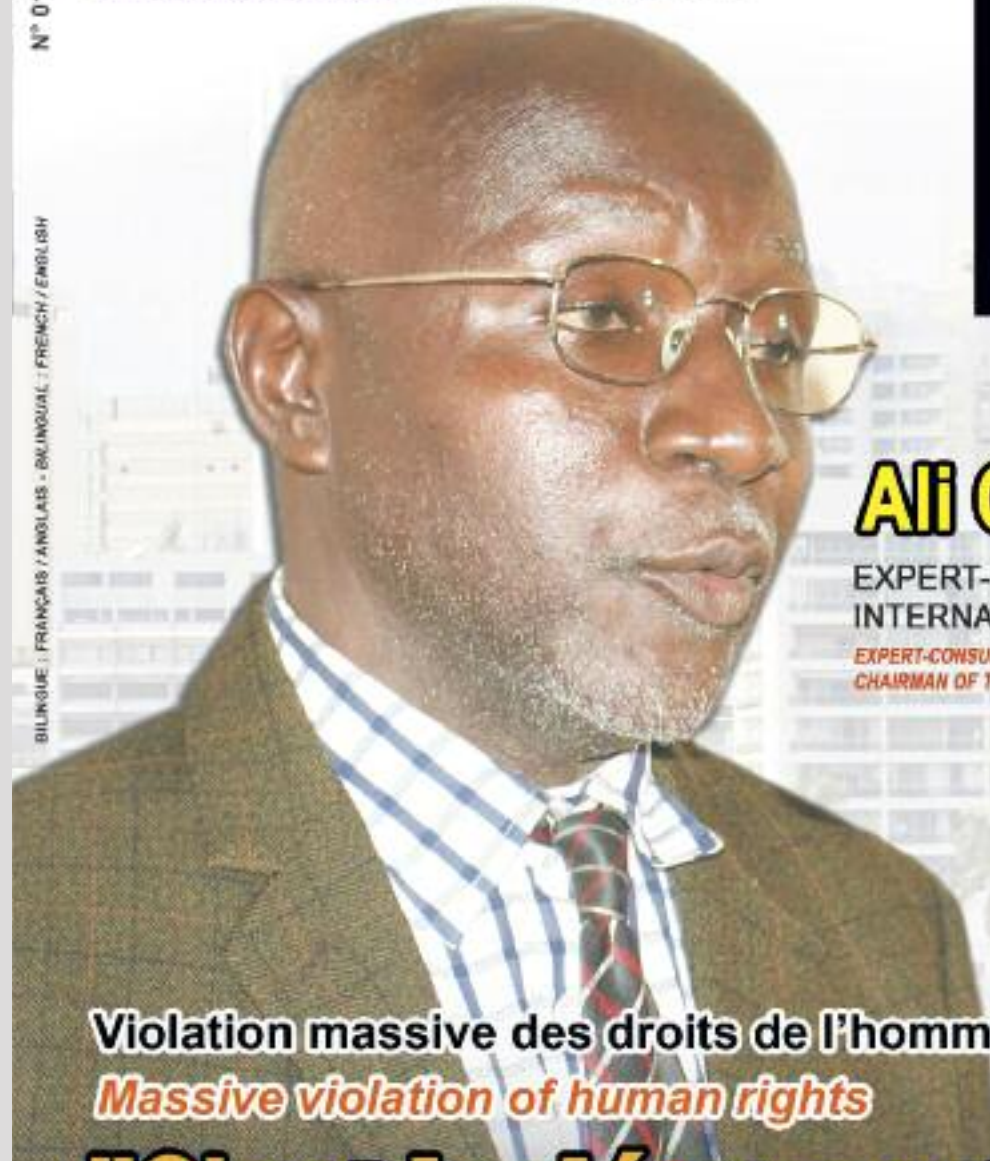
BIRMANIE

## Début de justice pour les Rohingyas



BURMA

Start of justice for the Rohingyas



## Ali Ouattara

EXPERT-CONSULTANT EN JUSTICE  
INTERNATIONALE, PCA DE LA CI-CPI :

EXPERT-CONSULTANT IN INTERNATIONAL JUSTICE,  
CHAIRMAN OF THE BOARD OF DIRECTORS IC-ICC :

Violation massive des droits de l'homme

*Massive violation of human rights*

# "C'est la démocratie même qui est remise en cause"

*"It's democracy itself that is being putted into question"*

## Édito / Editorial

Le défi de la paix par la justice à travers le Statut de Rome ..... P3  
*The challenge of securing peace through justice via the Rome Statute* ..... P3

## Interview

Violation massive des droits de l'homme / Ali Ouattara, Expert – Consultant en justice internationale, PCA de la CI-CPI : "C'est la démocratie même qui est remise en cause" ..... P 4  
*Massive violation of human rights Ali Ouattara, Expert-consultant in international justice, Chairman of the Board of Directors IC-ICC : "It's democracy itself that is being putted into question"* ..... P7

## Justice pénale / Criminal justice

Birmanie / Ouverture d'une enquête de la Cpi Début de justice pour les Rohingyas ..... P10  
*Burma / Opening of an investigation by the ICC Start of justice for the Rohingyas* ..... P11

Guinée / Massacre du 28 septembre 10 ans après, les victimes attendent toujours que

justice leur soit rendue ..... P12  
*Guinea / Massacre of September 28 10 years after, Victims still waiting for justice* ..... P13

## Dossier / File

Conflits transnationaux  
 La CI-CPI exhorte la Côte d'Ivoire à ratifier l'amendement de Kampala ..... P14  
*Transnational conflicts IC-ICC urges Côte d'Ivoire to ratify Kampala amendment* ..... P15

## Justice internationale / International justice

Burundi / Me Armel NIYONGERE, Président de l'Acat-Burundi : "Les crimes commis au Burundi ne resteront pas impunis" ..... P17  
*Burundi / Me Armel NIYONGERE, President of Acat-Burundi : "The rimes committed in Burundi will not go unpunished"* ..... P19

CPI / Condamnation de Bosco Ntaganda "Terminator" 30 ans de prison pour Bosco Ntaganda ..... P21  
*ICC / Conviction of Bosco Ntaganda "Terminator" 30 years in prison for Bosco Ntaganda* ..... P22

## Les News de la CI-CPI

Une sélection de Julien Sanou

### Terrorisme dans le Sahel : une recrudescence inquiétante des attaques djihadistes

Les groupes djihadistes ont multiplié en novembre 2019 les attaques au Burkina Faso et au Mali. En effet, au Burkina Faso, l'attaque d'un convoi d'autocars de la compagnie minière canadienne Semafo, dans l'est du pays, a fait au moins 37 morts et 60 blessés, le mercredi 6 novembre 2019. Au Mali, des combats ont fait 24 morts dans les rangs de l'armée malienne le lundi 18 novembre 2019 dans l'est du pays.

Des opérations conjointes du G5 sahel et de la force française Barkhane ont permis de neutraliser 26 terroristes et de récupérer du matériel important au nord du Mali.

Au Burkina Faso, l'armée a mis hors d'état de nuire une cinquantaine de terroristes entre le 15 et le 20 novembre 2019. Cependant, la menace demeure persistante.

### Israël : Benjamin Netanyahu mis en examen pour corruption

Le jeudi 20 novembre 2019, le procureur général d'Israël, Avichai Mandelblit, a annoncé la mise en examen du Premier ministre pour corruption, fraude et abus de confiance dans le cadre de « l'affaire 4000 ». Il est accusé d'avoir orienté la politique gouvernementale

des télécommunications au profit de Shaul Elovitch, propriétaire de Bezeq - l'opérateur historique israélien - en échange d'une couverture positive par le média « Walla », propriété du même Elovitch. L'opération aurait fait gagner 475 millions d'euros à celui-ci, tandis que Netanyahu aurait accepté par ailleurs quelque 265.000 dollars de cadeaux illicites. Même si le mis en cause nie les faits à lui reprochés, il risque jusqu'à dix ans de prison pour le chef de corruption et trois ans pour chacun des deux chefs d'inculpation de fraude et d'abus de confiance.

### Bolivie / Violents affrontements entre les forces de l'ordre et les partisans de l'ex-chef d'État Evo Morales

La Bolivie est plongée dans une profonde crise depuis la démission le 10 novembre 2019, de l'ex-Président Evo Morales, suite à des élections violemment contestées. Contraint à l'exil au Mexique, le président déchu a dénoncé "un coup d'Etat". La présidente bolivienne par intérim, Jeanine Añez, elle aussi contestée par les partisans du premier chef d'État indigène du pays, a annoncé le 12 novembre la convocation d'élections « transparentes » et « très vite ». La situation reste tendue dans le pays. Et le nouveau scrutin présidentiel, dont l'enjeu est de redessiner le panorama politique, se fait attendre.

## Le défi de la paix par la justice à travers le Statut de Rome

Le vent de l'Est marqué par la chute du mur de Berlin et le démantèlement de l'ex-URSS a sonné en Afrique la fin des régimes uniques et dictatoriaux, ouvrant du même coup l'ère de la démocratie où seul le langage des urnes devrait permettre aux citoyens de choisir leurs gouvernants et leurs représentants. Aujourd'hui malheureusement, près de trois décennies après la fin de la guerre froide, le continent africain est loin d'avoir su négocier le virage de la démocratie tant les contestations des résultats des urnes débouchent presque toujours sur des conflits avec à la clé de graves violations des droits de l'homme d'une telle ampleur que "la CPI s'en saisit ou est saisie dans un certain nombre de cas" – Côte d'Ivoire, Centrafrique, RDC, Kenya...

Pour que les élections aboutissent au renforcement de la paix et à la consolidation de la cohésion sociale en Afrique, il importe que tous les acteurs impliqués dans le processus électoral adoptent des comportements électoraux

constructifs. C'est un comportement, de l'avis des experts, qui doit promouvoir la non-violence et le dialogue comme instruments de résolution des conflits. Il doit également promouvoir le Statut de Rome de la CPI en tant qu'instrument qui encadrent les comportements à la fois des hommes et des États pour faire avancer l'État de droit, le respect des droits de l'homme, consolider la cohésion sociale et garantir la paix quels que soient l'espace et le temps. Il doit aussi promouvoir le code de bonne conduite et le respect des normes internationales en matière électorale. C'est aussi un comportement qui doit encourager les acteurs à mener une campagne électorale apaisée, lutter contre l'achat des consciences, de même que la fraude électorale et recourir à la procédure judiciaire pour contester les résultats sortis des urnes. C'est enfin un comportement qui plaide pour une "prévention permanente" des conflits, sources d'atrocités de masse auxquelles aucune société n'est à l'abri.



Ali Ouattara

## The challenge of securing peace through justice via the Rome Statute

The winds of change that swept across eastern Europe as a result of the fall of the Berlin wall and the collapse of the Soviet Union sounded the knell for one-party rule and dictatorship in Africa, ushering in an era of democracy in which the ballot box is supposed to give citizens a say in who governs and represents them. Unfortunately, close to three decades after the end of the Cold War, Africa is nowhere near to making a smooth transition to democracy. Disputed polls almost invariably degenerate into conflict and lead to serious human rights violations on such a scale that "in some instances the ICC has begun proceedings of its own motion or on referral" – in Côte d'Ivoire, the Central African Republic, the DRC and Kenya, to name a few examples. If elections are to succeed in fostering peace and cementing social cohesion in Africa, it is imperative that all actors in the electoral process engage in constructive

behaviour. The consensus among experts is that this means promoting non-violence and dialogue as tools for conflict resolution. It also entails promoting the Rome Statute of the ICC as an instrument which establishes a legal framework for the conduct of both the individual and the State, so as to develop the rule of law and respect for human rights, strengthen social unity and safeguard peace, everywhere and at all times. Constructive behaviour also means promoting the electoral code of conduct and compliance with international election standards. Actors in the process must also be encouraged to adhere to fair campaign practices, to fight vote-buying and electoral fraud, and to use the courts to challenge election results. Ultimately, constructive behaviour means advocating "continuous prevention" of conflict – the cause of mass atrocities, from which no society is immune.

### Magazine La Haye

Siège social : Adjamé 80 Lgts face Frat/Mat, bâtiment C. Porte 21 / 06 BP : 1305 CIDEX 01Abidjan 06 / Tel.: (225) 20 37 11 10  
 Cel.: (225) 59 97 84 63 Fax: (225) 20 37 11 00 / e-mail : coalivoicpi@yahoo.fr - Dépôt légal en cours

Directeur de publication : Ali Ouattara (ouattaraali@yahoo.fr)

Rédacteur en chef : Alexis Noumé / Cel. : [+225] 07 62 39 94 / alexis.noume@gmail.com

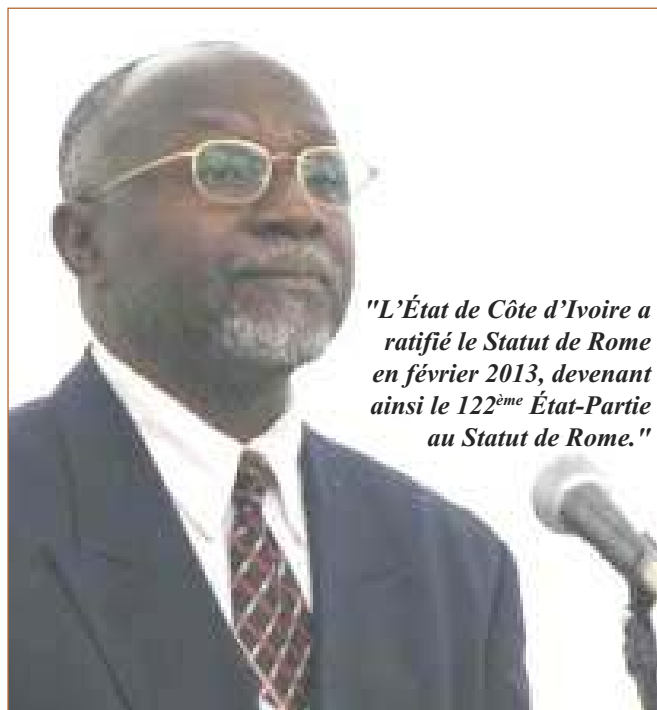
Mise en page : Julien Sanou



VIOLATION MASSIVE DES DROITS DE L'HOMME / ALI OUATTARA, EXPERT-CONSULTANT EN JUSTICE INTERNATIONALE, PCA DE LA CI-CPI :

# "C'est la démocratie même qui est remise en cause"

Les nouveaux types de foyers de tension à travers le monde depuis la fin de la guerre froide remettent en cause la démocratie elle-même pourtant perçue comme source des libertés collectives et individuelles. La Côte d'Ivoire n'a pas fait l'exception à la règle, étant entendu que pendant la décennie 2000, ce pays a connu une crise d'une si rare violence avec à la clé des crimes relevant de la compétence de la CPI. M. Ali Ouattara, Expert – Consultant en justice internationale, PCA de la Coalition ivoirienne pour la CPI, révèle dans cet entretien, les actions que sa structure a menées pour relever dans ce pays les défis de la lutte contre l'impunité des crimes internationaux. Entretien.



"L'État de Côte d'Ivoire a ratifié le Statut de Rome en février 2013, devenant ainsi le 122<sup>ème</sup> État-Partie au Statut de Rome."

La Coalition ivoirienne pour la CPI met au cœur de ses actions la lutte contre l'impunité des crimes internationaux.

À ce jour, quel regard pourriez-vous porter sur vos actions ?

Je voudrais d'abord indiquer que la Coalition ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale existe officiellement depuis 2005. Mais de façon officieuse, notre Coalition travaille depuis 2003.

Lorsque j'étais encore Président de "Amnesty International section Côte d'Ivoire", nous avons été amenés à travailler sur la thématique de la CPI après que le Statut de Rome ait été adopté en 1998. À partir donc de ce traité fondateur de la Cour Pénale Internationale, nous avons axé notre combat sur l'impunité des crimes dits internationaux. Notamment, le crime de génocide, les crimes contre l'hu-

manité, les crimes de guerre et les crimes d'agression. Vous les trouverez à l'article 5 du Statut de Rome.

Donc, au niveau de notre Coalition – comme d'ailleurs au niveau de toutes les Coalitions de cette même nature, constituées dans d'autres pays africains ou non – et même au niveau de la Coalition mondiale pour la CPI, la lutte contre l'impunité des crimes graves est notre leitmotiv, surtout pour que les victimes aient droit non seulement à une justice équitable, mais également, qu'elles aient droit aux réparations des préjudices subis. Nous pouvons nous estimer heureux aujourd'hui d'avoir mené ce noble combat au regard de la profonde crise que la Côte d'Ivoire a vécue depuis septembre 2002.

**La création de la Coalition ivoirienne pour la CPI, il y a quelques années, a quelque peu coïncidé avec les débuts de la profonde crise que la Côte d'Ivoire a connue. Qu'aviez-vous posé comme actions pour que les belligérants prennent conscience de l'existence de la Cour Pénale Internationale ?**

Voyez-vous, comme je l'ai

mentionné précédemment, le Statut de Rome, considéré comme l'acte constitutif de la CPI, a été adopté le 17 juillet 1998. Il a fallu attendre au moins 60 ratifications pour que la Cour entre en vigueur. C'est donc le 1<sup>er</sup> juillet 2002 que la CPI entre véritablement en vigueur. Malheureusement, pour la Côte d'Ivoire, le 19 septembre de la même année, nous connaissons une crise d'une rare violence dont les conséquences, en termes de violations massives des droits de l'homme, ont choqué la conscience de l'humanité. Cette situation de ni paix ni guerre perdure jusqu'à son pic avec la crise postélectorale de 2010. Au début de la crise en septembre 2002, il n'était pas très évident que les belligérants soient informés sur l'entrée en vigueur de la CPI au regard de l'horreur qu'il nous était donné de constater sur les fronts de guerre.

Nous avons donc pris notre bâton de pèlerin et avons sensibilisé les belligérants sur la nécessité du respect des vies humaines au risque de tomber sous le coup des crimes relevant de la compétence de la CPI. Notre plaidoyer a porté et les autorités ivoiriennes au

plus haut sommet de l'État ont reconnu la compétence juridictionnelle de la CPI le 18 avril 2003 bien que n'ayant pas ratifié le Statut de Rome.

Nous avons salué cette volonté politique des autorités qui, par cette reconnaissance, demandaient déjà à la CPI de pouvoir enquêter sur les événements survenus en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Notre campagne de sensibilisation et nos actions de plaidoyer ont continué de sorte que, 10 ans plus tard, l'État de Côte d'Ivoire a ratifié le Statut de Rome en février 2013, devenant ainsi le 122<sup>ème</sup> État-Partie au Statut de Rome. C'est pour vous dire que la lutte contre l'impunité des crimes relevant de la compétence de la CPI a commencé très tôt.

**En quoi est-ce que la promotion du Statut de Rome en Côte d'Ivoire reste tou-**

**jours un défi pour votre organisation ?**

Vous savez, la question de violation des droits de l'homme n'est pas seulement un défi pour nous, mais aussi et surtout, pour toute la communauté mondiale. Mais en ce qui nous concerne, il ne suffisait pas simplement pour la Côte d'Ivoire de ratifier le Statut de Rome ; encore faut-il le domestiquer de sorte que, dans le cadre de la complémentarité, les juridictions nationales soient à même d'ouvrir des procès relevant de la compétence de la CPI.

Pour aider l'État de Côte d'Ivoire à s'approprier le Statut de Rome, nous avons organisé un grand atelier international ici même en Côte d'Ivoire en juillet 2013, auquel ont pris part des Experts nationaux et internationaux pour travailler sur un document de base qui, par la suite, a permis à l'État de toiletter à la fois son code pénal

et le code de procédure pénal. Aujourd'hui, ces différents textes ont intégré le Statut de Rome, et nous ne pouvons pas boudier notre plaisir d'avoir contribué à la lutte contre l'impunité des crimes internationaux à travers le Statut de Rome. Comme vous le savez, la CPI n'est qu'une juridiction de second recours, la priorité étant laissée aux juridictions nationales.

Notre plaidoyer a également permis que la CPI ouvre un Bureau local en Côte d'Ivoire pour davantage être proche des victimes tout en jouant pleinement son rôle de promotion du Statut de Rome en Côte d'Ivoire. Il a fallu également aller au-delà et amener le Fonds au profit des victimes de la CPI à lancer des programmes d'assistance aux victimes de la crise ivoirienne. Nous pensons que ces programmes seront bientôt opérationnels pour soulager les victimes qui continuent de

souffrir dans leur chair.

**Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire a domestiqué le Statut de Rome après l'avoir ratifié en février 2013. Étant entendu que cette ratification était pour vous un enjeu majeur pour la lutte contre l'impunité. La partie est-elle gagnée pour vous ?**

Rien n'est gagné d'avance. C'est un travail de longue haleine, la lutte contre l'impunité. Dans le contexte africain, on peut facilement faire un pas en avant et dix en arrière, malheureusement. Donc, au niveau de notre Organisation, nous restons toujours vigilants, jouant notre rôle de sentinelle. Il faut cependant saluer cette volonté politique de lutte contre l'impunité au niveau des autorités. Mais beaucoup reste à faire.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est un bon élève pour ce qui est de la coopération avec la CPI, mais nous devons

"L'un des objectifs de ce réseau, c'est de parvenir à rapprocher la CPI et l'Union africaine qui, tous les deux, ont une vision commune de lutte contre l'impunité en Afrique"



rester vigilants de façon permanente. Nous avons intérêt à ce que la Côte d'Ivoire vive dans une situation de quiétude permanente. Ce sera à l'avantage de tous les citoyens et de ceux qui vivent en Côte d'Ivoire. Il faut que l'éducation aux droits humains et à la lutte contre l'impunité se fassent de façon permanente, que justice soit rendue aux plus vulnérables. Chacun, à ce niveau, doit jouer sa partition, surtout l'État qui a le devoir régalien de protéger sa population, mais aussi, la Société civile tout entière. Tous les maillons de la chaîne doivent être en mouvement.

**S'agissant de la crise ivoirienne, on entend toujours des récriminations à l'encontre de la CPI, d'aucuns estiment que seul un seul camp fait l'objet des poursuites devant la Cour. Pensez-vous cela justifier ?**

Nous avons été la première structure à demander que les enquêtes de la CPI s'étendent sur l'ensemble de la période de la crise ivoirienne, c'est-à-dire depuis les événements de septembre 2002. Nous avons agi ainsi en réaction à la demande formulée par les nouvelles autorités qui avait fait appel à la CPI pour mener des enquêtes sur les événements de la crise postélectorale de 2010. Nous avons été entendus. Et aujourd'hui, c'est chose faite. Même si un seul camp se trouve aujourd'hui devant la Cour, il faut dire que les enquêtes de la Procureure de la CPI, Fatou Bensouda, se poursuivent sur le terrain et remonte jusqu'aux événements de 2002. Il n'est pas évident pour le commun

des mortels de comprendre la chose ainsi tant qu'il n'aura pas vu de mandats d'arrêt – tout le monde est devenu Saint Thomas. Cependant, nous comprenons les récriminations faites. Nous ne sommes ni juge ni enquêteur au niveau de notre Coalition, mais ce que nous savons, c'est que les crimes sur lesquels travaillent ces experts, sont si sérieux que nous devrions laisser le temps à la justice pénale internationale de faire son travail. Soyons tout simplement patients. Je vais même plus loin pour dire que devrions sortir des émotions lorsqu'il s'agit de la crise ivoirienne devant la Cour. Comme vous le constatez, la Coalition joue son rôle de sentinelle afin qu'aucun crime ne reste impuni.

**Quel regard portez-vous sur l'actualité mondiale aujourd'hui en termes de violations des droits de l'homme au Venezuela, en Irak, en Syrie, en Afrique avec l'incrustation du terrorisme au Burkina Faso et la sempiternelle crise centrafricaine et de la République démocratique du Congo ?**

C'est vraiment dommage. C'est également déplorable ces situations que nous vivons à travers le monde et qui portent entorse aux droits de l'homme. C'est la démocratie qui est remise en cause aujourd'hui. C'est une question des jeux d'alliance des grandes puissances. Que ce soit le Venezuela, l'Irak ou la Syrie, et même en Afrique, par exemple, en Guinée Bissau, en Guinée, au Mali, au Burkina Faso et partout ailleurs où les foyers de tensions s'embrasent. Notamment, en

RDC ou en RCA, ou encore dans le chaos libyen, sans oublier l'Afghanistan...

Quelquefois, c'est choquant de voir des puissances imposées des dirigeants à certaines nations insoumises. C'est vraiment la faillite même de la démocratie. Et cette situation crée malheureusement le chaos en termes de crimes de masse relevant de la compétence de la Cour Pénale Internationale. Dans ces conditions, personne n'y échappe.

Aujourd'hui, le monde a besoin d'une réforme du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Les cinq Etats, membres permanents de ce Conseil, ne peuvent à eux seuls régler les problèmes du monde. Le Conseil doit s'ouvrir à d'autres Nations pour un meilleur équilibre de l'espace géographique mondial. Et en ce qui nous concerne, nous, ici en Afrique, nous devrions être plus unis et parler véritablement d'une seule voix afin de proposer des alternatives aux solutions indigestes qui nous sont souvent imposées.

Nous savons que l'impunité est à la base de beaucoup de violations des droits de l'homme. Et donc, s'il y a moins d'impunité, plus de respect des droits de l'homme, plus de démocratie... nous pouvons préserver des vies, les États feraient davantage le bonheur de leurs concitoyens. Dans ces conditions, paix, stabilité et développement s'en suivront.

**Au niveau Africain, votre Coalition est membre du Réseau panafricain sur la justice pénale internatio-**

**nale. Pour quels défis et enjeux ?**

Notre Coalition est d'ailleurs membre fondateur de ce Réseau qui a vu le jour en janvier 2017 à Abidjan. La Coordination de ce Réseau est assurée par le Nigéria. La Côte d'Ivoire assure la Coordination adjointe du Réseau. L'un des objectifs de ce réseau, c'est de parvenir à rapprocher la CPI et l'Union africaine qui, tous les deux, ont une vision commune de lutte contre l'impunité en Afrique, mais des approches différentes. Cette situation a accentué la mauvaise perception de la CPI en Afrique. Notre ambition de les rapprocher. Les Africains doivent inverser la tendance de la perception qu'ils ont de la CPI. Ce n'est pas une Cour des blancs contre les Africains comme on a tendance à le croire. Elle est au contraire une justice au service des victimes, pas une justice des vainqueurs... Ce sont des incompréhensions.

Notre Réseau fait donc la promotion de la lutte contre les crimes graves commis sur notre continent, non seulement pour que les victimes aient droit à une justice équitable, mais aussi, qu'elles aient droit à la réparation des préjudices subis, mais aussi pour que ce genre de crimes graves ne se produise plus. C'est pourquoi, nous sommes également en train de travailler sur le protocole de Malabo afin de proposer à l'Union africaine des amendements nécessaires. Nous avons été très heureux, dans ce cadre, de rencontrer les autorités africaines à Addis-Abeba

Alexis Noumé

MASSIVE VIOLATION OF HUMAN RIGHTS / ALI OUATTARA, EXPERT-CONSULTANT IN INTERNATIONAL JUSTICE, CHAIRMAN OF THE BOARD OF DIRECTORS IC-ICC :

## It's democracy itself that is being putted into question

*The new types of hotbeds around the world since the end of the Cold War are challenging democracy itself as a source of collective and individual freedoms. Côte d'Ivoire was no exception, given that during the 2000s, the country experienced a crisis of such rare violence, with crimes within the jurisdiction of the ICC . Mr. Ali Ouattara, Expert-consultant in international justice, PCA of the Ivorian Coalition for the ICC, reveals in this interview, the actions that his structure has conducted to meet in this country the challenges of the fight against the impunity of international crimes. Interview.*



*"The State of Côte d'Ivoire ratified the Rome Statute in February 2013, thus becoming the 122<sup>nd</sup> Party State to the Rome Statute."*

**The Ivorian Coalition for the ICC has taken action against the fight against impunity for international crimes. To this day, how much respect do you think about your actions?**

I would first like to point out that the Ivorian Coalition for the International Criminal Court has been officially in existence since 2005. But, unofficially, our Coalition has

been working since 2003.

When I was still President of "Amnesty International section Ivory Coast", we were brought to work on the theme of the ICC after the Rome Statute was adopted in 1998. From this founding treaty of the International Criminal Court, we focused our fight on the impunity of so-called international crimes. In particular, the crime of genocide, crimes against humanity, war

crimes and crimes of aggression. You will find them in Article 5 of the Rome Statute.

So, at the level of our Coalition - as well as at the level of all Coalitions of this nature, constituted in other African countries or not - and even at the level of the World Coalition for the ICC, the fight against impunity for serious crimes is our leitmotiv, especially so that victims are entitled not only to fair justice, but

also to be entitled to reparation for the harm suffered. We can be proud today of having led this noble struggle in the face of the deep crisis that Côte d'Ivoire has experienced since September 2002.

**The creation of the Ivorian Coalition for the ICC a few years ago coincided somewhat with the beginning of the deep crisis that Côte d'Ivoire experienced. What did you do as actions for belligerents to become aware of the existence of the International Criminal Court ?**

Do you see, as I mentioned earlier, that the Rome Statute, considered to be the constituent instrument of the ICC, was adopted on July 17, 1998. It was not until at least 60 ratifications that the Court came into force. It is therefore on July 1, 2002 that the ICC really enters into force. Unfortunately, for the Ivory Coast, on 19 September of the same year, we are experiencing a crisis of rare violence whose consequences, in terms of massive violations of human rights, have shocked the conscience of humanity. This situation of neither peace nor war persists until its peak with the post-election crisis of 2010. At the beginning of the crisis in September 2002, it was not very clear that the belligerents were informed about the entry into force of the ICC in view of the horror we were witness-

ing on the war fronts.

We therefore took our pilgrim's staff and sensitized the belligerents on the need for respect for human lives at the risk of falling foul of crimes falling within the jurisdiction of the ICC. Our plea focused and the Ivorian authorities at the highest state summit recognized the jurisdictional jurisdiction of the ICC on April 18, 2003 although not having ratified the Rome Statute.

We have welcomed the political will of the authorities who, by this recognition, have already asked the ICC to investigate the events that have occurred in Côte d'Ivoire since 19 September 2002. Our awareness-raising campaign and our advocacy actions have continued that, 10 years later, the State of Côte d'Ivoire ratified the Rome Statute in February 2013, thus becoming the 122<sup>nd</sup> Party State to the Rome Statute. This is to say that the fight against impunity for crimes under the jurisdic-

tion of the ICC started very early.

**How is promoting the Rome Statute in Côte d'Ivoire still a challenge for your organization?**

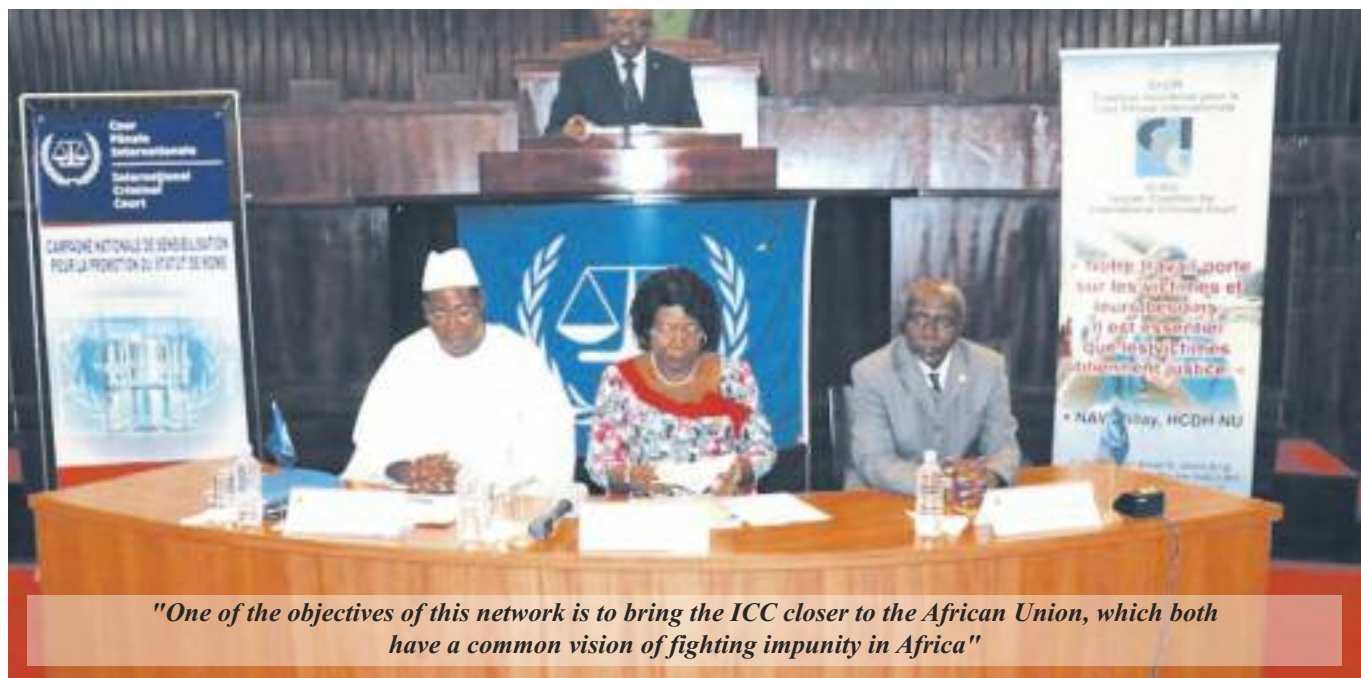
As you know, the question of human rights violations is not only a challenge for us, but above all for the entire world community. But as far as we are concerned, it was not enough for Côte d'Ivoire to ratify the Rome Statute; it must be domesticated so that, in the context of complementarity, the national courts are able to open trials falling within the jurisdiction of the ICC.

To help the State of Côte d'Ivoire take ownership of the Rome Statute, we organized a major international workshop right here in Côte d'Ivoire in July 2013, which was attended by national and international experts to work on a basic document which subsequently allowed the State to groom

both its penal code and the code of criminal procedure. Today, these different texts have incorporated the Rome Statute, and we can not sulk our pleasure of having contributed to the fight against impunity for international crimes through the Rome Statute. As you know, the ICC is only a court of second instance, the priority being left to the national courts.

Our advocacy also allowed the ICC to open a local office in Côte d'Ivoire to be closer to the victims while fully playing its role in promoting the Rome Statute in Côte d'Ivoire. It was also necessary to go further and bring the ICC Fund for Victims to launch assistance programs for the victims of the Ivorian crisis. We believe that these programs will soon be operational to relieve the victims who continue to suffer in their flesh.

**Today, Côte d'Ivoire has domesticated the Rome**



*"One of the objectives of this network is to bring the ICC closer to the African Union, which both have a common vision of fighting impunity in Africa"*

**Statute after having ratified it in February 2013. Given that this ratification was for you a major issue for the fight against impunity. Is the game won for you ?**

Nothing is won in advance. It is a long-term job, the fight against impunity. In the African context, one can easily take a step forward and ten back, unfortunately. So, at the level of our Organization, we are always vigilant, playing our role of sentinel. However, we must welcome this political will to fight against impunity at the level of the authorities. But much remains to be done.

Today, Côte d'Ivoire is a good student for cooperation with the ICC, but we must remain vigilant on a permanent basis. It is in our interest that Côte d'Ivoire live in a situation of permanent tranquility. This will be to the benefit of all citizens and those living in Côte d'Ivoire. Human rights education and the fight against impunity must be carried out on a permanent basis, and justice delivered to the most vulnerable. Everyone, at this level, must play his part, especially the State which has the sovereign duty to protect its population, but also the entire civil society. All links in the chain must be moving.

**With regard to the Ivorian crisis, we still hear recriminations against the ICC, some believe that only one side is subject to prosecution before the Court. Do you think you justify that ?**

We were the first structure

to request that the ICC's investigations extend over the entire period of the Ivorian crisis, that is, since the events of September 2002. We did this in reaction to the request made by the new authorities who had appealed to the ICC to conduct investigations into the events of the post-election crisis of 2010. We were heard. And today, it's done. Even if only one side is presently before the Court, it must be said that the investigations of the ICC Prosecutor Fatou Bensouda continue on the ground and goes back to the events of 2002. It is not obvious for ordinary mortals to understand the thing as long as he has not seen arrest warrants - everyone has become St. Thomas. However, we understand the recriminations made. We are neither a judge nor an investigator at the level of our Coalition, but what we do know is that the crimes against which these experts are working are so serious that we should allow the international criminal justice system time to do its work. Let's just be patient. I am even more inclined to say that emotions should emerge when it comes to the Ivorian crisis before the Court. As you can see, the Coalition plays its role of sentinel so that no crime remains unpunished.

**What is your view of world news today in terms of human rights violations in Venezuela, Iraq, Syria and Africa, with the encrustation of terrorism in Burkina Faso and the endemic crisis in the Central African Republic? the Democratic Republic of Congo ?**

It's a shame. It is also deplorable these situations that we live around the world and which are a violation of human rights. It is democracy that is challenged today. It is a question of alliance games of the great powers. Whether it is Venezuela, Iraq or Syria, and even in Africa, for example, in Guinea Bissau, Guinea, Mali, Burkina Faso and elsewhere where the hotbeds of tension are igniting. Notably, in the DRC or CAR, or in the Libyan chaos, without forgetting Afghanistan ...

Sometimes, it's shocking to see powers imposed on leaders of certain rebellious nations. It's really the very bankruptcy of democracy. And this situation unfortunately creates chaos in terms of mass crimes within the jurisdiction of the International Criminal Court. In these conditions, nobody escapes it.

Today, the world needs a reform of the United Nations Security Council. The five States, permanent members of this Council, can not alone solve the problems of the world. The Council must open up to other Nations for a better balance of the world geographical space. And as far as we are concerned, we here in Africa should be more united and truly speak with one voice in order to offer alternatives to the indigestible solutions that are often imposed on us.

We know that impunity is at the root of many human rights violations. And so, if there is less impunity, more respect for human rights, more democracy ... we can preserve lives, the States would make more happiness for their fellow citizens. In these conditions,

peace, stability and development will follow.

**At the African level, your Coalition is a member of the Pan African Network on International Criminal Justice. For which challenges and issues?**

Our Coalition is also a founding member of this Network, which was founded in January 2017 in Abidjan. The Coordination of this Network is provided by Nigeria. Côte d'Ivoire is the Deputy Coordinator of the Network. One of the objectives of this network is to bring together the ICC and the African Union, both of which have a common vision of fighting impunity in Africa, but different approaches. accentuated the bad perception of the ICC in Africa. Our ambition to bring them closer. Africans must reverse the perception of the ICC. This is not a White Court against Africans as we tend to believe. On the contrary, it is justice for the victims, not justice for the victors ... These are misunderstandings.

Our Network therefore promotes the fight against serious crimes committed on our continent, not only so that the victims have the right to fair justice, but also, they have the right to compensation for harm suffered, but also to these kinds of serious crimes no longer happen. That is why we are also working on the Malabo Protocol to propose necessary amendments to the African Union. We were very happy, in this context, to meet the African authorities in Addis Ababa

Alexis Noumé

## Début de justice pour les Rohingyas

*Les Rohingyas, peuples musulmans de la Birmanie, peuvent aujourd'hui espérer que justice leur soit rendue avec l'enquête que la CPI entend mener contre les auteurs des crimes graves qu'ils subissent aussi bien en Birmanie qu'au Bangladesh.*



Win Myint, Président de la Birmanie

Est-ce la fin de l'impunité pour les auteurs de crimes commis depuis plusieurs années contre les Rohingyas, peuples musulmans de la Birmanie ? L'espoir d'une justice pour cette minorité est né avec la décision prise le 14 novembre 2019 par la Chambre préliminaire III de la CPI qui a autorisé le Procureur à procéder à une enquête sur les crimes présumés relevant de la compétence de la CPI qui auraient été commis dans la situation au Bangladesh (Myanmar). C'est une réponse positive apportée au Procureur de la Cour, Fatou Bensouda qui avait, le 4 juillet 2019, for-

mulé une demande d'ouvrir une enquête concernant des crimes relevant de la compétence de la CPI qui auraient été commis contre le peuple Rohingyas du Myanmar. Elle s'est réjouie de cette décision qui va certainement avoir un impact sur la situation de cette minorité marginalisée au Bangladesh. "Je salue la décision prise hier par les juges de la CPI de faire droit à ma demande d'ouvrir une enquête sur la situation en République populaire du Bangladesh/République de l'Union du Myanmar. Les juges de la CPI ont accepté mon analyse selon laquelle il existe une base raisonnable permettant de croire

que des moyens coercitifs qui pourraient être qualifiés de crimes contre l'humanité, de déportation et de persécution pour des motifs d'ordre ethnique et/ou religieux auraient été employés contre la population Rohingyas", a-t-elle affirmé. "En qualité d'organe chargé des poursuites, et grâce à notre travail, nous espérons pouvoir rendre justice aux victimes, dès lors que les conditions liées à notre compétence sont remplies. L'objet de mon enquête sera de faire éclater la vérité. Mon Bureau œuvrera désormais à la réussite de son enquête indépendante et impartiale".

La décision de la CPI intervient après une rude semaine pour le pays de l'Asie du Sud-Est. Une plainte a été déposée en Argentine en novembre 2019, concernant les crimes contre les Rohingyas en Birmanie, en invoquant le principe de justice universelle. Cette plainte vise notamment l'ancienne icône de la démocratie, Aung San Suu Kyi, cheffe de facto du gouvernement. Dans la foulée, la Gambie, mandatée par les 57 États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a entamé une action ju-

diciaire devant la Cour internationale de justice (CIJ) contre la Birmanie pour ses "actes de génocide" à l'encontre de la minorité musulmane des Rohingyas.

La Gambie demande à la CIJ, d'ordonner à la Birmanie de "cesser ses actes de génocide" et "de punir les auteurs de ces crimes". La CIJ devrait tenir des audiences sur l'affaire dans les prochains mois. Des enquêteurs de l'ONU avaient demandé en août 2018 que la justice internationale poursuive le chef de l'armée birmane et cinq autres hauts gradés pour "génocide", "crimes contre l'humanité" et "crimes de guerre".

Plus de 740.000 musulmans Rohingyas ont fui en août 2017 la Birmanie, majoritairement bouddhiste, après une offensive de l'armée en représailles d'attaques de postes-frontières par des rebelles Rohingyas. Persécutés par les forces armées birmanes et des milices bouddhistes, ils se sont réfugiés dans d'immenses camps de fortune au Bangladesh.

Nomel Essis

## Start of justice for the Rohingyas

*The Rohingyas, Muslim people of Burma, can now hope that justice will be done with the investigation that the ICC intends to bring against the perpetrators of the serious crimes they are suffering in both Burma and Bangladesh.*

Is this the end of impunity for the perpetrators of crimes committed for several years against the Rohingyas, the Muslim people of Burma? The hope of justice for this minority was born with the decision taken on 14 November 2019 by ICC Pre-Trial Chamber III, which authorized the Prosecutor to investigate alleged crimes within the jurisdiction of the ICC that allegedly had been committed in the situation in Bangladesh (Myanmar). It is a positive response to the Prosecutor of the Court, Fatou Bensouda who, on July 4, 2019, made a request to open an investigation into crimes under the jurisdiction of the ICC allegedly committed against the Rohingyas people. Myanmar. She welcomed this decision, which will certainly have an impact on the situation of this marginalized minority in Bangladesh. "I welcome yesterday's decision by the ICC judges to grant my request to open an investigation into the situation in the People's Republic of Bangladesh / Republic of the Union of Myanmar." ICC Judges accepted my analysis that there is a reasonable basis to be-



More than 740,000 Rohingyas Muslims fled Burma in August 2017, mostly Buddhist...

lieve that coercive means that could be characterized as crimes against humanity, deportation and persecution on ethnic and / or religious grounds would have been used against the Rohingyas population", she said, "As a prosecutorial body, and through our work, we hope to be able to provide justice to the victims once the conditions of our jurisdiction are met. My Office will work towards a successful independent and impartial inquiry."

The ICC decision comes after a tough week for the Southeast Asian country. A complaint has been lodged in Argentina in November 2019, concerning crimes against Ro-

hingya in Burma, invoking the principle of universal justice.. This complaint includes the former icon of democracy, Aung San Suu Kyi, de facto head of the government. In the process, The Gambia, mandated by the 57 member states of the Organization of Islamic Cooperation (OIC), has initiated legal action before the International Court of Justice (ICJ) against Burma for its "acts of genocide" in against the Muslim Rohingyas minority.

The Gambia calls on the ICJ to order Burma to "cease its acts of genocide" and "punish the perpetrators of these crimes". The ICJ is expected to hold hearings on the case in

the coming months. In August 2018, UN investigators requested that international justice prosecute the Burmese army chief and five other senior officers for "genocide", "crimes against humanity" and "war crimes".

More than 740,000 Rohingyas Muslims fled Myanmar in August 2017, mostly Buddhist, after an army offensive in retaliation for Rohingyas rebels attacking border posts. Persecuted by the Burmese armed forces and Buddhist militias, they took refuge in huge makeshift encampments in Bangladesh.

Nomel Essis

GUINÉE / MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

# 10 ans après, les victimes attendent toujours que justice leur soit rendue

**10 ans déjà que les victimes du massacre du stade du 28 septembre en Guinée attendent que justice leur soit rendue. Mais en vain. Aucun procès en vue, aucune indemnisation des victimes. Les promesses du gouvernement ne sont pas tenues. Chaque jour qui passe ressemble à l'autre. La désolation.**

La communauté des victimes guinéennes continue d'attendre que la lumière soit faite sur les événements survenus le 28 septembre 2009 dans le mythique stade du "28 septembre" à Conakry, 10 ans après la descente musclée des éléments incontrôlés en tenue militaire qui ont ouvert le feu à l'arme automatique sur des manifestants, appelés là par l'opposition politique pour dire "non" à une candidature de Moussa Dadis Camara, alors chef de la junte au pouvoir, à l'élection présidentielle de 2010. Près de 157 morts et plus 1.200 blessés, selon le bilan des Nations-Unis, auxquels il convient d'ajouter quelque 1.500 femmes violées par les soldats, selon un rapport de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH).

Ce déchaînement de violence et de crimes est resté impuni depuis lors, puisqu'à ce jour, aucun procès n'a encore été ouvert alors même que l'instruction judiciaire – qui aura duré près de 7 ans – a été bouclée depuis le 29 décembre 2017, à en croire le



Moussa Dadis Camara (premier plan), alors chef de la junte au pouvoir au moment du massacre au Stade du 28 septembre.

gouvernement guinéen qui souligne d'ailleurs que l'ordonnance du renvoi de cette affaire devant le tribunal criminel a déjà été prise.

La Haut-Commissaire de l'ONU aux Droits de l'homme, Michelle Bachelet, met la pression pour que s'ouvrent les procès, mais le gouvernement prétexte les raisons financières pour justifier son manque de volonté à rendre véritablement justice aux victimes. Ce sont d'ailleurs les inquiétudes qu'exprime Patrice Vahard, le Représentant du Haut-Commissariat en Guinée, même s'il reconnaît que des avancées ont été faites, mais qu'en 10 ans, regrette-t-il, c'est insuffisant aux

yeux des victimes. Pour lui, il est vraiment temps que les victimes soient effectivement indemnisées, qu'il y ait une date précise pour l'ouverture des procès et que ces procès aient lieu pour la manifestation de la vérité, mais aussi, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité du développement de ce pays.

Pour relever ce défi de la lutte contre l'impunité, il faut une bonne dose de volonté politique. Si cette volonté y est, estime M. Vahard, "l'obstacle financier ne doit pas être un frein pour la manifestation de la vérité." L'avocat des victimes, Me Hamidou Barry, ne comprend pas toujours que sur autant d'hommes qui ont agi

arme à la main, seul une poignée d'entre eux soit actuellement poursuivie. Pour les autorités guinéennes, cependant, le Premier Ministre Ibrahim Kassory s'est voulu rassurant à l'endroit des victimes, leur promettant la tenue d'un procès pour que les crimes subis ne restent pas impunis. "Pour celles et ceux de nos compatriotes qui ont vécu dans leur chair les viols, les outrages, les sévices, les coups et blessures ou les disparitions de proches du fait notamment de ces violences qui ont endeuillé la Guinée et consterné le monde entier, je veux les rassurer de notre détermination à œuvrer pour la manifestation de la vérité et pour la lutte contre l'impunité... Mon gouvernement réaffirme solennellement que tous les auteurs des injustices commises à l'occasion de ces événements tragiques du stade du 28 septembre seront jugés et les victimes indemnisées à la hauteur des préjudices qui ont été causés", a indiqué le chef du gouvernement guinéen la veille du dixième anniversaire de ce qu'il est convenu d'appeler les massacres du 28 septembre.

Hengue Patrick Kévin

GUINEA / MASSACRE OF SEPTEMBER 28

# 10 years after, the victims are still waiting for justice to be done

**It has been 10 years since the victims of the 28 September stadium massacre in Guinea wait for justice to be done. But in vain. No trial in sight, no compensation for the victims. The promises of the government are not kept. Every day that passes is like the other. Desolation.**



To meet this challenge of fighting impunity requires a good deal of political will

The community of Guinean victims continues to wait for the light to be shed on the events of September 28, 2009 in the mythical "September 28" stadium in Conakry, 10 years after the muscled descent of uncontrolled elements in military uniform that opened the automatic fire on protesters, called there by the political opposition to say "no" to a candidacy of Moussa Dadis Camara, then head of the ruling junta, in the presidential election of 2010. Nearly 157 dead and more 1,200 wounded, according to the balance sheet of the United Nations, to which should be added some 1,500 women raped by soldiers, according to

a report of the International Federation of Human Rights Leagues (FIDH).

This outburst of violence and crimes has remained unpunished since, since today, no trial has been opened even though the judicial training - which has lasted almost 7 years - has been completed since December 29 2017, according to the Guinean government which emphasizes moreover that the order of the referral of this case before the criminal court has already been taken.

The UN High Commissioner for Human Rights, Michelle Bachelet, is lobbying for the start of the trials, but the government is using financial reasons to justify its lack of will to

truly deliver justice to the victims. These are the concerns voiced by Patrice Vahard, the representative of the High Commission in Guinea, although he acknowledges that progress has been made, but that in 10 years, he regrets, it is insufficient in the eyes of the victims. For him, it is really time for the victims to be effectively compensated, for there to be a specific date for the opening of the trials and for these trials to take place for the manifestation of the truth, but also, in the interest of the peace and stability of development of this country.

To meet this challenge of fighting impunity requires a good deal of political will. If this is the case, says Vahard,

"the financial obstacle must not be a brake for the manifestation of the truth". The victim's attorney, Mr. Hamidou Barry, does not always understand that out of so many men who have carried weapons, only a handful of them are currently being prosecuted. For the Guinean authorities, however, Prime Minister Ibrahim Kassory wanted reassurance for the victims, promising them a trial so that the crimes suffered do not go unpunished. "For those of our compatriots who have lived in their flesh the rapes, the outrages, the mistreatment, the blows and the wounds or the disappearances of relatives because of the violence that has bereaved Guinea and appalled the whole world, I want to reassure them of our determination to work for the manifestation of the truth and for the fight against impunity ... My Government solemnly reaffirms that all the perpetrators of the injustices committed during these tragic events of the 28 September stadium will be judged and the victims compensated for the damages that have been caused", said the head of the Guinean government the eve of the tenth anniversary of the so-called massacres September 28.

Hengue Patrick Kévin

CONFLITS TRANSNATIONAUX

# La CI-CPI exhorte la Côte d'Ivoire à ratifier l'amendement de Kampala

**Le crime d'agression est le dernier des quatre crimes internationaux que poursuit la CPI, dont la définition a été adoptée à Kampala en Ouganda et intégrée dans le Statut de Rome. C'est ce qu'il faut comprendre par "l'amendement de Kampala" que l'on demande aux Etats ayant déjà ratifié le Statut de Rome avant cette adoption de le ratifier pour compléter son arsenal juridique de lutte contre les crimes internationaux.**



De g. à d. Doumbia Fanta, Coordonnatrice Exécutive de la CI-CPI ; Aimée Zébeyoux, Secrétaire d'État, chargée des droits de l'homme ; Ali Ouattara, PCA de la CI-CPI

La Coalition ivoirienne pour Cour pénale internationale (CI-CPI) a choisi comme thème pour sa 22<sup>ème</sup> conférence trimestrielle qui s'est tenue le mercredi 23 octobre 2019 à Abidjan : "Conflits transnationaux, quelle stratégie pour une paix et un développement durable en Afrique". Ali Ouattara, Point focal régional Afrique francophone de la Coalition mondiale pour la CPI, a plaidé pour que le gouverne-

ment ivoirien qui fait partie des États signataires du Statut de Rome, complète son arsenal juridique en ratifiant le quatrième crime reconnu par la CPI. "Je voudrais profiter de cette conférence pour demander à la Côte d'Ivoire de ratifier l'amendement de Kampala sur les crimes d'agression, qui est aussi un mécanisme de prévention des conflits transnationaux", a insisté l'Expert en justice pénale internationale en présence de

la Secrétaire d'État auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Aimée Zébeyoux. En 2017, les États membres de la Cour pénale internationale (CPI) ont promulgué les amendements de Kampala, donnant ainsi le feu vert à la juridiction pour poursuivre les auteurs d'"agression". Mais le compromis adopté à Kampala impose des conditions dras-

tiques à la Cour. Le procureur ne pourra engager des poursuites pour "agression" qu'avec l'aval du Conseil de sécurité de l'Onu. Pour le Président Ali Ouattara, ces conférences trimestrielles qui donnent lieu à des débats animés par des experts, constituent une belle opportunité pour tirer la sonnette d'alarme face à certains dangers et prévenir les risques de conflits. "Les conférences trimestrielles de la CI-CPI constituent une plateforme pour faire la prévention. En la soutenant, nous contribuons ainsi à prévenir les conflits meurtriers qui hantent le quotidien des habitants de notre continent", a insisté le Point focal Afrique de l'ouest de World Federalist Movement (Wfm). Par ailleurs, M. Ouattara a réitéré son appel aux dirigeants africains invités à prendre leurs responsabilités. "Les dirigeants de nos États en Afrique doivent promouvoir l'État de droit dans la démocratie. Nos États doivent s'engager et s'investir dans les questions de paix, de vivre ensemble ; de tolérance, de cohésion sociale, du respect des droits humains et de la démocratie. Les Africains doivent

comprendre que s'engager et investir dans la démocratie et l'Etat de droit est un gage de stabilité, de paix et de développement durable". Cette préoccupation est partagée par la Coordonnatrice Exécutive de la CI-CPI, Fanta Doumbia. Elle reste convaincue que bien de stratégies existent pour relever les défis du développement durable en Afrique afin que

"les dirigeants d'aujourd'hui ne laissent pas le fardeau des conflits aux générations à venir". L'activiste des droits de l'homme a invité les États africains à créer les conditions de vie meilleure aux populations en résolvant les questions sociales. Avis partagé du côté de la Secrétaire d'État, chargée des Droits de l'homme, Aimée Zébeyoux. "L'Afrique doit s'attaquer aux

nombreux problèmes qui engendrent les conflits tels que la corruption généralisée, les inégalités économiques et l'exclusion de certains groupes ethniques et sociaux, il est essentiel d'avoir des États démocratiques et bien gouvernés", a plaidé Mme Zébeyoux. Trois panels animés par des Experts de calibre internatio-

nal ont nourri les débats. Il s'agit du Dr Gnamien Yao, Président de l'Institut Africain de Développement et de Stratégies ; Dr Camara Moritié, Maître de Conférence à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké ; et de l'ancienne Coordonnatrice nationale du Wanep-CI.

Nomel Essis

TRANSNATIONAL CONFLICTS

# IC-ICC urges Côte d'Ivoire to ratify Kampala amendment

**The crime of aggression is the last of four international crimes pursued by the ICC, whose definition was adopted in Kampala, Uganda, and incorporated into the Rome Statute. This is what must be understood by the "Kampala Amendment" that states that have already ratified the Rome Statute prior to this adoption are asked to ratify it to complete its legal arsenal of fighting international crimes.**

The Ivorian Coalition for International Criminal Court (ICC-ICC) has chosen as the theme for its 22nd quarterly conference held on Wednesday, October 23, 2019 in Abidjan: "Transnational conflicts, what strategy for peace and sustainable development in Africa". Ali Ouattara, Francophone Regional Focal Point of the Global Coalition for the ICC, called for the Ivorian government, which is part of the signatory states of the Rome Statute, to complete its legal arsenal by ratifying the fourth crime recognized by the ICC. "I would like to take advantage of this conference to ask Côte d'Ivoire to ratify the Kampala amendment on crimes of ag-

gression, which is also a mechanism for preventing transnational conflicts," insisted the expert on international criminal justice. in the presence of the Secretary of State for the Attorney General, Minister of Justice and Human Rights, in charge of Human Rights, Aimée Zébeyoux. In 2017, the member states of the International Criminal Court (ICC) promulgated the Kampala amendments, giving the court the green light to prosecute the perpetrators of "aggression". But the compromise adopted in Kampala imposes drastic conditions on the Court. The prosecutor can only prosecute "aggression" with the approval of the UN Security Council. For President Ali Ouattara, these quar-



"The quarterly conferences of the CI-CPI helps prevent the deadly conflicts that haunt the lives of people on the African continent."



terly conferences that give rise to debates led by experts, are a great opportunity to sound the alarm against certain dangers and prevent the risk of conflict. "The quarterly conferences of the ICC-ICC provide a platform for prevention, and by supporting it, we help prevent the deadly conflicts that haunt the lives of the people of our continent," the West Africa Focal Point insisted. of the World Federalist Movement (Wfm).

Meanwhile, Ouattara reiterated his call for African leaders to take up their responsibilities. "The leaders of our states in Africa must promote the rule of law in democracy, our states must engage and invest in issues of peace, living together, tolerance, social cohesion, respect for human rights. Africans must understand that engaging and investing

**Aimée Zébéyoux, Secretary of State, in charge of human rights**



in democracy and the rule of law is a guarantee of stability, peace and sustainable development. "

This concern is shared by the Executive Coordinator of the ICC-ICC, Fanta Doumbia.

It remains convinced that many strategies exist to address the challenges of sustainable development in Africa so that "today's leaders do not leave the burden of conflict on generations to come". The

human rights activist urged African states to create better living conditions for the people by solving social issues. Opinion shared by the Secretary of State for Human Rights, Aimée Zébéyoux. "Africa must address the many problems that cause conflicts such as widespread corruption, economic inequality and the exclusion of certain ethnic and social groups, it is essential to have democratic and well-governed states", pleaded Ms. Zebeyoux.

Three panels led by world-class experts fed the debate. It is Dr. Gnamien Yao, President of the African Institute of Development and Strategies; Dr. Camara Moritié, Lecturer at Alassane Ouattara University of Bouaké; and the former Wanep-CI National Coordinator.

**Nomel Essis**

*"Africa must tackle the many problems that cause conflicts such as widespread corruption, economic inequality and the exclusion of certain ethnic and social groups..."*



BURUNDI / Me ARMEL NIYONGERE, PRÉSIDENT DE L'ACAT-BURUNDI :

## "Les crimes commis au Burundi ne resteront pas impunis"

**Le Burundi connaît depuis quelques années une profonde crise, née de l'entêtement du Président Nkurunziza à briguer un 3<sup>ème</sup> mandat. Tous ceux des citoyens de ce pays, opposés à cette ambition présidentielle, ont dû s'exiler pour leur sécurité. Lors d'un atelier international à Kigali au Rwanda en octobre 2019 sur le partage d'expériences entre différents acteurs dont les pays ont fait l'objet d'enquête de la CPI, notre envoyée spéciale, Doumbia Fanta, a rencontré Me Armel Niyongere, Président de l'Acat-Burundi. Entretien.**

### Pouvez-vous vous présenter ?

Maître Armel Niyongere, avocat Burundais, inscrit sur la liste des conseils de la CPI, inscrit au Barreau de Rwanda et admis sur la liste des membres associés de Barreaux étrangers (Foreigners lawyers) de l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles. Je fais partie d'un collectif des avocats des victimes et parties civiles "Justice for Burundi" qui représente les victimes et familles des victimes des crimes commis au Burundi depuis la crise de 2015. Défenseur des droits de l'homme, Président de l'Acat-Burundi et Secrétaire Général de l'Organisation SOS-Torture/Burundi.



*"La CPI reste compétente pour tous les crimes ayant été perpétrés avant la date effective du retrait du Burundi du Statut de Rome de la CPI."*

### Quels ont été les objectifs visés par cet atelier ?

Le présent atelier régional, organisé par SOS-Torture / Burundi en date du 17 au 18 octobre 2019 à Kigali avait comme objectifs de :

1- offrir un cadre d'échange de connaissances, d'expériences et de stratégies entreprises entre, d'une part, des

acteurs clés impliqués dans l'accompagnement des victimes de la crise burundaise et, d'autre part, des acteurs clés porteurs d'expériences des pays où la CPI a mené des investigations et des poursuites sur les crimes relevant sa compétence et du droit internatio-

nal qui y ont été commis ;

2 - contribuer de manière efficace à l'aboutissement des enquêtes de la CPI sur les crimes commis au Burundi, des poursuites contre leurs auteurs et les commanditaires ;

3 - arrêter, à la lumière de l'expérience d'ailleurs, une

stratégie de la sensibilisation des victimes et des témoins de collaborer avec les enquêteurs au cours de l'enquête et avec la Cour au moment du procès ;

4 - recenser les pratiques et les approches axées sur la protection des victimes des témoins lors des enquêtes et du procès ;

5 - créer un cadre d'échanges permanent entre les acteurs burundais concernés et différents autres acteurs des pays ayant connu les enquêtes de la CPI dans le passé pour favoriser un échange continu d'expériences.

### Qui étaient invités dans cet atelier ?

Les participants à l'atelier étaient constitués des délégations en provenance de 5 pays d'Afrique à savoir la République Démocratique du Congo (RDC), l'Ouganda, le Kenya, la République Centrafricaine (RCA), la Côte d'Ivoire et le Burundi.

Le critère était de choisir des acteurs clés dans la lutte contre l'impunité des crimes du droit international en provenance des pays ayant fait



" Une prise de conscience est née auprès des défenseurs burundais des droits de l'homme sur la nécessité de documenter et de dénoncer systématiquement les abus commis avec le concours de tous les Burundais épris de paix."

objet d'une enquête de la CPI.

**Cet atelier, quelles étaient les attentes ?**

Nos attentes étaient que les avocats et défenseurs burundais impliqués dans l'accompagnement des victimes et témoins :

1- tirent les leçons des réussites et des échecs des différentes enquêtes déjà menées par la CPI ;

2 - établissent une synthèse des meilleures pratiques en la matière et des écueils à éviter ;

3 - soient outillés sur le rôle et place des victimes et témoins dans le processus judiciaire, sur les stratégies de sensibilisation des victimes pour le recueil de maximum des témoignages et voir comment adapter ces stratégies au contexte particulier de non coopération qu'a engagé le gouvernement du Burundi depuis 2016.

**Ces attentes ont-elles été atteintes ?**

Oui, en effet, les expériences partagées ont globale-

ment répondu à nos attentes et nous comptons étendre les discussions en nous intéressant à d'autres acteurs notamment les professionnels des médias en provenance des pays ayant également fait l'objet d'enquête de la CPI ainsi que d'autres catégories concernées.

**Que retenir de cet atelier ?**

Après cet atelier, les activistes burundais ont réalisé que tôt au tard, les crimes commis au Burundi ne resteront pas impunis puisque malgré le retrait du Burundi du Statut de Rome, la CPI reste toujours compétente pour tous les crimes ayant été perpétrés avant la date effective de son retrait.

Les activistes burundais ont également analysé, à la lumière des leçons tirées de l'expérience d'ailleurs, que des opportunités demeurent aussi et qu'il faut mutualiser les efforts pour aboutir à une réussite des investigations et

poursuites sur les crimes internationaux commis au Burundi. Les avocats burundais ont appris pas mal de choses par rapport à la procédure de la CPI, surtout, la participation des victimes et témoins dans la procédure de la CPI.

L'atelier a permis également aux défenseurs burundais (avocats et acteurs de la société civile) qui collaborent avec la CPI d'évaluer les risques liés à leur mandat et de tenir compte de la gestion de leur propre sécurité dans toutes leurs actions.

**Dites-nous un mot sur l'Organisation SOS-Torture/Burundi.**

SOS-Torture/Burundi est une organisation de la société civile qui est née après le carnage du 11 et 12 décembre 2015 à Bujumbura au Burundi qui symbolise l'aggravation de la crise socio-politique après le forçant du Président Pierre Nkurunziza à présenter sa candidature controversée aux élections de 2015. Une prise de conscience est née au-

près des défenseurs burundais des droits de l'homme sur la nécessité de documenter et de dénoncer systématiquement les abus commis avec le concours de tous les Burundais épris de paix et du retour à la bonne gouvernance et à la lutte contre l'impunité. L'organisation SOS-Torture/Burundi est la concrétisation de cette prise de conscience. Grâce à ses initiatives et à la conscience professionnelle de ses membres, elle envoie des alertes sur les réalités du pays (rapports de monitoring des violations des droits de l'homme au Burundi à travers différents canaux de communication, des alertes sur le fonctionnement du système judiciaire burundais à travers son périodique mensuel (Bulletin de justice au Burundi)). SOS-Torture/Burundi est membre du réseau SOS-Torture de l'OMCT (Organisation Mondiale contre la Torture).

Propos recueillis par Doumbia Fanta

BURUNDI / Me ARMEL NIYONGERE, PRESIDENT OF ACAT-BURUNDI :

"The crimes committed in Burundi will not go unpunished"

Burundi has been experiencing a deep crisis for several years, born of the obstinacy of President Nkurunziza to run for a third term. All those citizens of this country, opposed to this presidential ambition, had to go into exile for their safety. At an international meeting in Kigali, Rwanda, in October 2019 on the sharing of experiences between different actors whose countries were investigated by the ICC, our special correspondent, Doumbia Fanta, met with Mr. Armel Niyongere, President of Acat-Burundi. Interview.



"The ICC remains competent for all crimes that occurred before the effective date of Burundi's withdrawal from the ICC Rome Statute."

**Can you introduce yourself ?**

Mr. Armel Niyongere, a Burundian lawyer, is on the list of ICC counsel, is a member of the Rwandan Bar and is admitted to the list of associate members of the Foreigners Lawyers of the French Bar Association of Brussels. I am part of a group of lawyers for victims and civil parties "Justice for Burundi" which represents the victims and families of the victims of the crimes committed in Burundi since the crisis of 2015. Defender of human rights, President of the Acat-Burundi and Secretary General of the SOS-Torture Organization / Burundi.

**What were the objectives of this meeting ?**

The present regional meeting, organized by SOS-Torture / Burundi on 17-18 October 2019 in Kigali, had the following objectives:

1 - to provide a framework for the exchange of knowledge, experiences and strategies undertaken between, on the one hand, key actors involved in supporting victims of the Burundian crisis and, on the other hand, key players experiences of countries where

the ICC has investigated and prosecuted crimes under its jurisdiction and international law committed there;

2 - to contribute effectively to the outcome of the ICC investigations into crimes committed in Burundi, the prosecution of perpetrators and sponsors;

3 - to determine, in the light of experience elsewhere, a strategy for raising the awareness of victims and witnesses to collaborate with investigators during the investigation and with the Court at the time of trial;

4 - to identify practices and approaches that focus on protecting the victims of witnesses during investigations and trials;

5 - to create a permanent framework of exchanges between the Burundian actors concerned and various other actors of the countries that have known the ICC's investigations in the past to encourage a continuous exchange of experiences.

**Who were invited to this meeting ?**

The participants in the workshop consisted of delegations from 5 African countries

namely the Democratic Republic of Congo (DRC), Uganda, Kenya, the Central African Republic (CAR), Côte d'Ivoire and the Caribbean. Burundi.

The criterion was to choose key actors in the fight against impunity for crimes under international law from the countries investigated by the ICC.

**What were the expectations of this meeting ?**

Our expectations were that Burundian lawyers and defenders involved in the accompaniment of victims and witnesses:

- 1- learn from the successes and failures of the various investigations already conducted by the ICC;
- 2 - provide a summary of best practices in this area and pitfalls to avoid;
- 3 - be equipped on the role and place of victims and witnesses in the judicial process, on the strategies of sensitization of the victims for the collection of maximum testimonies and to see how to adapt these strategies to the particular context of non-cooperation that the government has engaged of Burundi since 2016.

**Have your expectations been met ?**

Yes, indeed, the shared experiences have broadly met our expectations and we intend to extend the discussions by interesting ourselves to other actors including media professionals from countries also investigated by the ICC as well as than other categories concerned.

**What to remember from this meeting ?**

After this meeting, Burundian activists realized that, sooner or later, the crimes committed in Burundi will not go unpunished, despite Burundi's withdrawal from the Rome Statute, the ICC still has jurisdiction over all crimes that occurred before the effective date of his withdrawal.

Burundian activists have also analyzed, in the light of lessons learned from elsewhere, that opportunities remain but that challenges also persist and that efforts must be pooled to achieve successful investigations and prosecutions. international crimes committed in Burundi.

Burundian lawyers have learned quite a lot about the ICC procedure, especially the participation of victims and

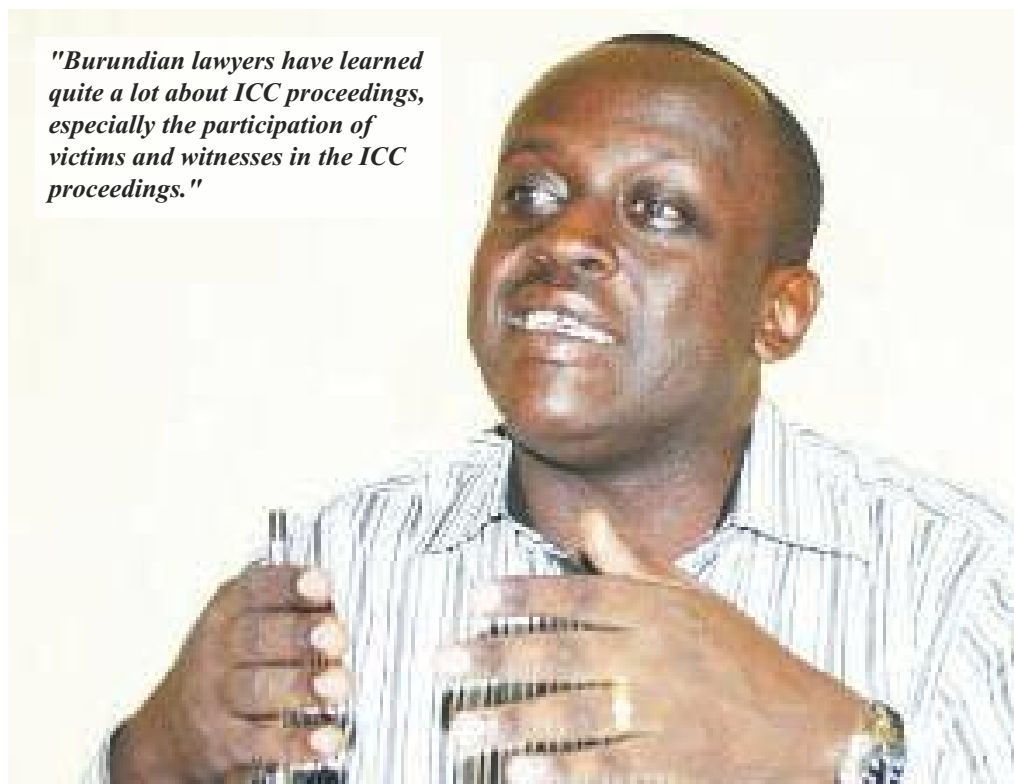
witnesses in the ICC proceedings. The meeting also allowed Burundian advocates (lawyers and civil society actors) working with the ICC to assess the risks associated with their mandate and take into account the management of their own security in all their actions.

**Speak briefly about the SOS-Torture Organization / Burundi.**

SOS-Torture / Burundi is a civil society organization that was born after the carnage on December 11 and 12, 2015 in Bujumbura, Burundi, which symbolizes the aggravation of the socio-political crisis after President Pierre Nkurunziza's forcing to present his candidacy controversial in the 2015 elections. Awareness among Burundian human rights defenders about the need to systematically document and

denounce the abuses committed with the cooperation of all peace-loving Burundians and the return to the good governance and the fight against impunity. The organization SOS-Torture / Burundi is the realization of this awareness. Thanks to its initiatives and the professional conscience of its members, it sends alerts on the realities of the country (monitoring reports of human rights violations in Burundi through various communication channels, alerts on the functioning of the system Burundian judiciary through its monthly periodical (Bulletin de justice au Burundi)). SOS-Torture / Burundi is a member of the SOS-Torture Network of OMCT (World Organization Against Torture).

**Interview by Doumbia Fanta**



*"Burundian lawyers have learned quite a lot about ICC proceedings, especially the participation of victims and witnesses in the ICC proceedings."*

**CPI / CONDAMNATION DE BOSCO NTAGANDA DIT "TERMINATOR"**

**30 ans de prison pour Bosco Ntaganda**

**Bosco Ntaganda, chef rebelle congolais, remis à la CPI par les Etats-Unis et le Rwanda, vient d'être condamné par la Cour à 30 ans de prison. La Cour d'appel, comme le désirent ses avocats, lui sera-t-elle clémente ?**



*"Terminator" termine derrière les barreaux.*

L'ex-général de l'armée congolaise, devenu chef rebelle, Bosco Ntaganda dit "Terminator" a été condamné à 30 ans d'emprisonnement par la Chambre de première instance VI de la Cour pénale internationale (CPI).

M. Ntaganda a déjà passé six années en détention – du 22 mars 2013 au 7 novembre 2019. Si sa peine, prononcée le 7 novembre 2019, se confirme par la Chambre d'appel, il devra encore passer 24 ans dans les geôles. Sa peine dépasse de loin celui de son compatriote Thomas Lu-

banga qui a été condamné en 2012 à 14 ans de prison. Ironie du sort, M. Lubanga était commandant en chef des FPLC (Forces patriotiques pour la libération du Congo), le groupe dans lequel M. Ntaganda était un commandant de haut rang.

"La défense de Bosco Ntaganda entend faire appel du jugement relatif à sa peine conformément à la réglementation en vigueur", a déclaré dans un communiqué son avocat, Stéphane Bourgon, évoquant des "erreurs importantes de droit et de fait". La condamnation de

l'ancien chef de guerre congolais, né il y a 46 ans au Rwanda, a été prise à l'unanimité des juges, aucun d'eux n'ayant émis une décision dissidente comme on a pu le voir dans les autres affaires. C'est dire que les 18 chefs de crimes de guerre (meurtre et tentative de meurtre, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile, enrôlement et conscription d'enfants de moins de 15 ans et leur utilisation pour les faire participer activement à des hostilités, attaques contre des biens protégés, et destruction de biens appartenant à l'adversaire), ont été avérés "au-delà de tout doute raisonnable", selon la Chambre de première instance VI qui l'avait déclaré coupable le 8 juillet 2019. À l'ouverture de son procès en septembre 2015, l'accusation avait pointé du doigt son rôle central dans la planification des opérations de l'Union des patriotes congolais et de son bras armé, les Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC).

L'autre fait marquant de cette affaire réside dans le fait qu'il a été transféré à la Cour par les États-Unis d'Amérique et le Rwanda qui ne sont pas signataires du Statut de Rome instaurant la CPI. Ntaganda est la quatrième personne à avoir été condamnée par la CPI depuis sa création en 2002. Il y a eu avant lui, ses compatriotes Thomas Lubanga et Germain Katanga ainsi que le chef islamiste malien, Ahmed Al Faqi Al Mahdi.

L'autre fait marquant de cette affaire réside dans le fait qu'il a été transféré à la Cour par les États-Unis d'Amérique et le Rwanda qui ne sont pas signataires du Statut de Rome instaurant la CPI. Ntaganda est la quatrième personne à avoir été condamnée par la CPI depuis sa création en 2002. Il y a eu avant lui, ses compatriotes Thomas Lubanga et Germain Katanga ainsi que le chef islamiste malien, Ahmed Al Faqi Al Mahdi.

**Nomel Essis**

ICC / CONVICTION OF BOSCO NTAGANDA KNOWN AS "TERMINATOR"

# 30 years in prison for Bosco Ntaganda

**Bosco Ntaganda, a Congolese rebel leader handed over to the ICC by the United States and Rwanda, has just been sentenced by the Court to 30 years in prison. Will the Court of Appeal, as its lawyers desire, be lenient to it?**



"Terminator", ends behind bars.

The former general of the Congolese army, now rebel leader, Bosco Ntaganda, known as "Terminator", was sentenced to 30 years imprisonment by Trial Chamber VI of the International Criminal Court (ICC).

Mr. Ntaganda has already spent six years in detention - from March 22, 2013 to November 7, 2019. If his sentence, pronounced on November 7, 2019, is confirmed by the Appeals Chamber,

he will still have to spend 24 years in jail. His sentence far exceeds that of his compatriot Thomas Lubanga who was sentenced in 2012 to 14 years in prison. Ironically, Mr. Lubanga was commander in chief of the FPLC (Patriotic Forces for the Liberation of Congo), the group in which Mr. Ntaganda was a senior commander.

"The defense of Bosco Ntaganda intends to appeal the judgment on his sentence in accordance with the regula-

tions," said in a statement his lawyer, Stéphane Bourgon, referring to "significant errors of law and fact." The conviction of the former Congolese warlord, born 46 years ago in Rwanda, was unanimously passed by the judges, none of them having issued a dissenting decision as we have seen in the other Affairs. That is to say that the 18 counts of war crimes (murder and attempted murder, intentionally directing attacks on the civilian population, rape, sexual slavery, ordering the displacement of the civilian population, enlisting and conscripting of children under 15 years and their use to actively participate in hostilities, attacks on protected property, and destruction of property belonging to the adversary) and crimes against humanity committed in Ituri, in Democratic Republic of the Congo (DRC) in 2002-2003 (murder and attempted murder, rape, sexual slavery, persecution, forcible transfer of population and deportation, and subsequent war crimes: murder and attempted murder, directing intentionally attacks on the civilian population, rape, sexual slavery, ordering the displacement of the civi-

lian population, enlistment and conscription of children under 15 years of age and their utilisation to actively participate in hostilities, attacks on protected property, and destruction of property belonging to the adversary), have been proven "beyond reasonable doubt", according to Trial Chamber VI, which convicted on 8 July 2019. At the opening of his trial in September 2015, the prosecution pointed out its central role in planning the operations of the Union of Congolese Patriots and its armed wing, the Patriotic Forces, for the liberation of Congo (FPLC).

The other notable feature of this case is that it has been transferred to the Court by the United States of America and Rwanda, which are not signatories to the Rome Statute establishing the ICC. Ntaganda is the fourth person to have been sentenced by the ICC since its inception in 2002. There were before him, his compatriots Thomas Lubanga and Germain Katanga as well as the Malian Islamist leader, Ahmed Al Faqi Al Mahdi.

Nomel Essis



Je suis  
**une victime**

Je demande  
**justice & réparation**

As a victim, I request justice & redress





CI-CPI



WFM-IGP



Cour  
Pénale  
Internationale  
International  
Criminal  
Court



GAAMAC



**COALITION**  
FOR THE  
INTERNATIONAL  
CRIMINAL COURT

# CPI

1<sup>er</sup> juillet 2002

1<sup>er</sup> juillet 2019

# 17

ANS



**Universelle, permanente,  
indépendante, impartiale**

Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI-CPI)  
Siège Social : Adjamé 220 Lgts - face Frat/Mat, bâtiment C. Porte 21  
06 BP : 1301 CIDEX 01 Abidjan 06 - Tel : (225) 20 37 11 10 / Fax : (225) 20 37 11 00  
Cell : (225) 07 53 30 80 / email : coalivoicpi@gmail.com